

bimensuel n° 52 : 21 juillet 1999

DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

Culture
Communication

LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

DOSSIER :

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU DISQUE



ET AUSSI :

**LE POINT SUR LA POLITIQUE
DU SPECTACLE VIVANT /
LES JOURNÉES DU PATRIMOINE
1999 / L'EUROPE À L'HEURE
DE LA CULTURE /
UN ENTRETIEN SUR LES
LANGUES RÉGIONALES
AVEC BERNARD CERQUIGLINI**

sommaire

02/ACTUALITÉ

Le point sur la politique
du spectacle vivant

Catherine Trautmann a tenu une
conférence de presse à Avignon

04/

Les Journées du patrimoine

Les thèmes de 1999 :
la citoyenneté et l'Europe

06/

Développement culturel

Huit fédérations d'éducation
populaire signent une charte
d'objectifs avec le ministère
de la culture

07/DOSSIER

Les états-général du disque

Problématiques, débats
et chantiers

11/ACTUALITÉ

Les éditions du patrimoine

L'affirmation d'un nouvel
acteur de l'édition

13/

Culture 2000

Les ministres européens
de la culture veulent renforcer
l'Europe culturelle

16/PORTRAIT

Bernard Cerquiglini

Le nouveau vice-président
du conseil supérieur de la
langue française nous parle
des langues « d'en France »

À AVIGNON, CATHERINE TRAUTMANN A FAIT LE POINT SUR SA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT



Conférence de presse de Catherine Trautmann à Avignon. © Philippe Delacroix

Alors que les lettres de cadrage du budget 2000 viennent d'être diffusées auprès des ministères, Catherine Trautmann a rappelé au cours d'une rencontre avec la presse à Avignon les grandes orientations de sa politique en matière de spectacle vivant, qu'elle avait définies en janvier dernier (voir *Lettre* n°41) : celle-ci devrait bénéficier de crédits accrus. En effet, le budget de la culture a été retenu par le Premier ministre comme un des budgets prioritaires : il devrait augmenter alors que celui de l'État sera stable en francs constants. En 2000, dans le cadre de ces moyens supplémentaires, le spectacle vivant sera privilégié par une progression de ses moyens plus rapide que l'augmentation du budget de la culture pris dans son ensemble.

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95. Avec la participation de Michèle Arigot, Zohra Ghout et Alice Varet. Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, Didier Cossé, Anne Debailleux, Robert Fohr, Alain Faugeray, Nicole Gasser, Martine Lehmans, Laurent Maillaud, Catherine Merhlot, Anne Racine, Muriel Schulze. Conception graphique : Jeanne Verdoux-Paris/NY. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. Tirage 34 000 ex. Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

L'élaboration d'un nouveau contrat-type de décentralisation dramatique

La charte des missions de service public pour le spectacle vivant est l'outil de l'instauration de nouvelles relations entre l'Etat, les collectivités locales et les directeurs des établissements subventionnés. Après avoir défini le cadre des contrats d'objectifs que l'Etat est en train de passer avec chacune des scènes nationales, un nouveau contrat-type de décentralisation dramatique est en cours d'élaboration. Il vise notamment à préciser les responsabilités du directeur d'un centre dramatique qui doit annoncer la façon dont il entend partager avec d'autres artistes l'outil et les moyens de production mis à sa disposition. Il doit également accorder toujours plus d'attention aux écritures d'auteurs vivants francophones. Enfin, il peut ouvrir son établissement à d'autres disciplines du spectacle.

Le nouveau contrat de décentralisation devrait entrer en vigueur à l'occasion des prochains renouvellements de directeurs qui auront lieu au 1^{er} janvier 2000.

La réforme de l'aide aux compagnies dramatiques

(Voir *Lettre 51*) Elle a pour objectif de mieux accompagner la vie et le travail de chacune des compagnies aidées ; de renforcer le niveau global du soutien de l'Etat et de l'ajuster le mieux possible à la situation de chaque compagnie ; d'encourager les compagnies qui prennent de vrais risques de création et de relation à la population ; et enfin, d'améliorer le partenariat entre les compagnies et les institutions.

Cette réforme s'accompagne dès 1999 d'une forte progression (+14 MF) du budget alloué aux compagnies dramatiques.

Le renforcement du réseau de diffusion

L'existence d'un réseau de scènes nationales ne se justifie que si le travail qu'elles effectuent se distingue de celui d'autres structures. En particulier, les scènes nationales doivent être les lieux privilégiés de la pluridisciplinarité. Elles doivent s'engager pleinement auprès des artistes et inventer de nouvelles formes de relation avec la population.

En complément, le nouveau réseau dit des scènes conventionnées doit participer à l'amélioration de la diffusion : 150 scènes seront progressivement conventionnées en deux ans à partir du projet artistique du responsable de l'établissement. Elles devront notamment contribuer au soutien des compagnies indépendantes.

Quatre chantiers engagés à Paris

>> L'élargissement à la danse de la mission de production artistique et d'accueil de Chaillot

>> Le conservatoire national supérieur d'art dramatique, tête d'un réseau renforcé de formation à l'art dramatique. Marcel Bozonnet,

directeur du CNSAD s'est vu confier une mission de réflexion sur la redéfinition du dispositif de formation à l'art dramatique. En particulier, une bonne répartition géographique de l'offre de formation devra être assurée, de même qu'il conviendra de développer l'offre publique de formation préparatoire à l'entrée dans les enseignements supérieurs. Il faut également envisager de développer une formation à la mise en scène ainsi que la formation continue.

>> Une scène pluridisciplinaire pour le jeune public : le Théâtre de l'est parisien. L'exposition des spectacles créés pour le jeune public à Paris est insuffisante. Au départ de son actuel titulaire, Guy Retoré, en 2001, le TEP deviendra un théâtre pour le jeune public.

>> Le Théâtre de la cité universitaire, maison des émergences artistiques. Un important programme de travaux sera réalisé en 2000 et 2001 par financement conjoint entre les ministères de la culture et de l'éducation nationale. La cité universitaire disposera ainsi de 3 vraies salles de spectacles et d'une salle de répétition qui permettra d'engager de véritables résidences de création. Il s'agit d'offrir aux nouveaux talents des possibilités de notoriété accrue.

Un tarif unique de 50 francs le jeudi dans les théâtres nationaux

(Voir *Lettre 51*). La mise en œuvre, à partir du 1^{er} janvier 2000 de cette mesure tarifaire à valeur d'expérimentation doit conduire les directeurs de théâtre à adapter leur stratégie en direction du public. Elles devront également prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les gens à revenu modeste soient bien les premiers bénéficiaires de ce dispositif.

INTERMITTENTS

Réforme du régime d'assurance chômage

Des discussions entre les salariés et les employeurs des différentes branches du spectacles ont été entamées dès janvier 1999.

Les partenaires sociaux sont d'ores et déjà d'accord sur la nécessité de préserver un régime spécifique d'assurance chômage et d'en assurer un meilleur suivi et un meilleur contrôle.

Les négociations vont se poursuivre à la rentrée avec pour objectif de limiter la dépense à la

charge de l'UNEDIC, sans remettre en cause les fondements du régime spécifique. Catherine Trautmann a insisté sur le fait que la poursuite des discussions se fera sous la responsabilité pleine et entière des partenaires sociaux.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

La citoyenneté et l'Europe

18 et 19 septembre

Les Journées du patrimoine proposent depuis 1984 à des millions de visiteurs (ils étaient 11,5 millions l'année dernière) une multitude de visites et d'animations durant deux jours. Ouvertures exceptionnelles (résidences présidentielles, ministères, ambassades, etc.), animations inédites, très nombreux tarifs préférentiels voire gratuité des visites rendent accessibles à tous les trésors de notre patrimoine.

Cette année, les Journées seront placées sous les thèmes *Patrimoine et Citoyenneté* et *L'Europe, un patrimoine commun*.

Patrimoine et citoyenneté

A l'heure où chacun s'interroge sur la redéfinition du contenu et de la pratique de la citoyenneté, il était nécessaire d'en souligner l'indispensable dimension culturelle. Les Journées du patrimoine permettent l'accès du plus grand nombre aux sources mêmes de notre culture, contribuant ainsi de manière essentielle à l'exercice effectif de la citoyenneté.

Cette année, elles privilégieront donc les lieux où s'ancre matériellement cette notion devenue parfois trop abstraite. Chaque citoyen pourra découvrir les sites et les monuments qui ont vu se construire sa citoyenneté ou qui l'incarnent au quotidien. Il partira ainsi à la recherche des racines mêmes de la cité : la relation matérialisée entre un espace et une organisation sociale.

Quelques opérations...

En Alsace :

Visite guidée de l'hôtel de ville de Bar, ancien château de la seigneurie sur le thème *La maison commune au service du citoyen*. A Strasbourg, ouverture exceptionnelle des salons de l'hôtel de ville.

En Rhône-Alpes :

Exposition sur la citoyenneté à travers l'état civil et le vote et ateliers pédagogiques dans la salle des peintures murales de l'hôtel de ville de Grigny.

En Bourgogne :

Ouverture de l'hôtel du département à Dijon et présentation par les jeunes élus intitulée : *Le conseil général des jeunes, lieu d'éveil à la citoyenneté*.

En Bretagne :

La palais du parlement de Bretagne à Rennes accueillera pour la première fois les visiteurs depuis l'incendie de 1994.

En Haute-Normandie :

Reconstitution de procès par une troupe de théâtre dans la salle d'audience de l'Ancienne justice de paix de Brionne.

En Midi-Pyrénées :

A Figeac, découverte des « lieux de citoyenneté » de la ville grâce à une visite-théâtre.

En Picardie :

Ouverture exceptionnelle des archives départementales de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise avec des visites guidées, exposition et atelier découverte sur la citoyenneté à travers les archives.

En Corse :

A Corte, conférence publique intitulée *Le musée d'art et d'histoire de la ville de Corte*, vecteur civique et culturel à l'horizon 2000.

L'Europe, un patrimoine commun

A l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe, ces Journées rappelleront également leur dimension européenne. Quarante-six pays seront réunis pour les Journées européennes du patrimoine, qui mettent en relief la richesse et la diversité de leur héritage commun et de leurs échanges culturels. Ils participeront ainsi à l'expression d'une identité culturelle européenne. En France, plus encore que les autres années, les Journées du patrimoine seront le moment privilégié pour appréhender le patrimoine sous un angle européen.

Quelques opérations...

En Auvergne :

Le Puy-en-Velay propose un parcours-découverte à travers la ville *Les chemins de Compostelle*, premier itinéraire culturel européen.

En région Centre :

A Cornusse, maison du forgeron, visite thématique sur les techniques du travail du fer en Europe et la taillanderie des XII^e et XIV^e siècles en Europe.

En Champagne-Ardenne :

A l'ancien hôtel Ponsardin de Reims, exposition *L'Europe, un patrimoine et une citoyenneté communs* et visite des salons et de la galerie des présidents.

En Picardie :

Au château de Condé-en-Brie, visite guidée axée sur les grands personnages européens venus à Condé.



S'INFORMER SUR LES JOURNÉES

Dès le 1^{er} août, une sélection d'informations liée aux thèmes des Journées du patrimoine sera mise en ligne. Le site internet permettra une recherche géographique par typologie et par thème.

Le programme complet des Journées du patrimoine sera accessible :

>> sur internet :

<http://www.culture.fr>

à partir du 1^{er} septembre

>> par téléphone :

01 40 15 37 37

à partir du 10 septembre

Un partenariat avec la société ITI, filiale de France Telecom, offrira sur internet la possibilité de préparer dans le détail des circuits :

<http://www.iti.fr>

Chaque direction régionale des affaires culturelles éditera des programmes qui seront diffusés notamment dans les offices de tourisme et les points de vente France Loisirs.

A Paris, un kiosque d'information sera installé dans le jardin du Palais-Royal dès le 10 septembre.

De 10h00 à 18h00, il tiendra à la disposition du public le programme d'Ile-de-France ainsi que des idées de parcours.

ORGANISATEURS ET PARTENAIRES

Les Journées du patrimoine sont organisées par les directions régionales des affaires culturelles et coordonnées par la direction de l'architecture et du patrimoine avec le concours des architectes en chef des monuments historiques et des services départementaux de l'architecture et du patrimoine.

Elles reçoivent le soutien de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, du réseau des Villes et pays d'art et d'histoire, de la Fondation du patrimoine ainsi que des associations de propriétaires privés : la Demeure historique et les Vieilles maisons françaises.

RTL et France Loisirs seront de nouveaux partenaires de l'opération. Ils sont rejoints par Reflets de France qui a souhaité s'associer à cette grande fête du patrimoine.

CHAMBERY SIGNE LA PREMIÈRE CONVENTION VILLE-ARCHITECTURE

La Ville de Chambéry a signé avec l'Etat une convention ville-architecture pour trois ans. C'est la première du genre à être conclue en France. Couvrant la période 1999-2001, elle poursuit deux objectifs principaux : renforcer la connaissance et l'appropriation de leur ville par les habitants ; développer les atouts de la ville en termes de cadre de vie et d'attrait touristique et culturel. Pour 1999, le financement des actions entrant dans le cadre de la convention s'élève à 3,79 MF (Etat : 1,615 MF, Ville de Chambéry : 2,175 MF).

Renseignements : DRAC Rhône-Alpes, Michel Kneubühler, 04.72.00.44.49



PARUTION

Les cahiers de la recherche architecturale

Sortie en mai dernier, la première livraison de cette revue a pour thème *Espace et sécurité*. Le regard sur l'insécurité dans certains quartiers des villes et des banlieues se réduit souvent à une opposition catastrophisme/minimalisme ou prévention/répression. La spécificité de la recherche architecturale et urbaine et l'intervention des maîtres d'œuvre pourrait être de déplacer le débat. Ainsi, existe-t-il vraiment des formes architecturales ou urbaines intrinsèquement pathogènes ? Pour défricher ces questions, la parole est donnée à des chercheurs ou des acteurs de différentes disciplines.

Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine - n° 1 - mai 1999.

Espace et sécurité. Ed du patrimoine
Diffusion CID, 95 F

Renseignements : DAPA,

Guillemette Morel Journal,

Téléphone : 01.40.15.32.82.

Mél : morel-journal@culture.fr

EXPOSITION

L'Art médecine

Jusqu'au 10 octobre 1999

Musée Picasso d'Antibes

De nombreux artistes, parmi les plus grands, ont, tout au long du XX^e siècle, intégré dans leur œuvre une fonction thérapeutique et ont souhaité offrir aux individus des possibilités de réconfort. L'exposition *L'Art médecine* - à laquelle a été attribué le label d'exposition d'intérêt national - présente l'œuvre d'une dizaine de ces artistes : Joseph Beuys, Lygia Clark, Sam Francis, Marie-Angé Guillemot, Fabrice Hybert, Fernand Léger, Henri Matisse, Claire Roudenko-Bertin, Thomas Struth, Antoni Tàpies...

Certains œuvres - parmi lesquelles les « Objets relationnels » de Lygia Clark que les malades peuvent librement manipuler - sont présentées au Centre Hospitalier d'Antibes.

L'art médecine.

Musée, Picasso

château Grimaldi, 06600 Antibes

Téléphone : 04.92.90.54.20

PICARDIE

Signature d'une convention Culture à l'hôpital

La première convention régionale sur la culture à l'hôpital a été signée le 24 juin dernier à Amiens entre le préfet et le directeur régional de l'hospitalisation de la région Picardie.

Neuf jumelages entre des hôpitaux et des équipements culturels ont ainsi été financés, pour une somme totale de 1,123 MF dont une participation de la DRAC de 356 000 F, le reste étant apporté par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) et par les hôpitaux concernés. La convention de la région Picardie s'inscrit dans la logique de la convention nationale signée le 4 mai dernier entre Catherine Trautmann et Bernard Kouchner, et témoigne de la volonté du milieu hospitalier de s'ouvrir à la culture.

A l'exemple de la Picardie, d'autres régions s'apprennent à signer de telles conventions, seules en mesure d'assurer une politique culturelle hospitalière cohérente au niveau régional. Le 13 octobre prochain, une journée de travail à la direction des hôpitaux réunira l'ensemble des DRAC et des ARH sur ce thème.

Renseignements :

DRAC Picardie, 03.22.97.33.32

Développement culturel

HUIT FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE SIGNENT UNE CHARTE D'OBJECTIFS AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Catherine Trautmann a décidé de rapprocher le ministère de la culture des mouvements d'éducation populaire et a signé avec huit d'entre eux une charte énonçant les objectifs de leur action commune.

Dans le cadre de la politique qu'il mène en faveur de la démocratisation culturelle, le ministère de la culture et de la communication souhaite étendre à l'ensemble de la population l'accès aux pratiques artistiques et culturelles et créer une réelle participation des citoyens à la vie culturelle de leur pays.

Afin de conjuguer cette démarche avec celle des mouvements d'éducation populaire qui ont développé des projets et des actions artistiques et culturels diversifiés, en lien étroit avec la population et plus particulièrement avec les jeunes, Catherine Trautmann et les représentants de huit Fédérations d'éducation populaire, ont procédé le mercredi 30 juin 1999 à la signature d'une charte énonçant les objectifs de leur action commune.

Les mouvements et fédérations d'éducation populaire présents sur l'ensemble du territoire constituent un maillon important du développement culturel de par leur ancrage territorial et la diversité de leurs modes d'intervention.

Les liens établis au début des années 90 avaient jeté les bases d'une collaboration nationale qui s'est concrétisée selon des modalités diverses : organisation commune de séminaires et formations, soutien à des projets nationaux, professionnalisation du réseau culturel de chaque fédération. Il s'agit maintenant, au plus près du terrain et des citoyens, de renforcer ce partenariat autour d'objectifs convergents : l'éducation artistique et culturelle, la médiation, le développement et le suivi des pratiques amateurs, l'animation et la qualification des réseaux de la culture comme de ceux de l'éducation populaire.

Il appartiendra à un Conseil national culture/éducation populaire, composé de représentants des fédérations et de représentants du ministère, lieu d'échange, d'analyse, de réflexion et de propositions, de définir les orientations conjointes, les méthodes de travail et de procéder à la mise en œuvre des projets à l'échelon territorial, notamment à travers la mise en place de trois groupes de travail thématiques qui fonctionneront dès octobre 1999.

LES HUIT FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE SIGNATAIRES DE LA CHARTE

CEMEA

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CIRASTI

Le Collectif interassociatif pour la réalisation d'activités scientifiques et techniques

FNFR

La Confédération nationale des foyers ruraux

FFMJC

La Fédération française des maisons des jeunes et de la culture

FRANCAS

La Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles

La Fédération nationale Léo-Lagrange

PEC

La Fédération nationale peuple et culture

LFEEP

La Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente

QUELQUES PRINCIPES ET OBJECTIFS

sur lesquels s'appuie la signature de la charte culture/éducation populaire

>> la mission d'éducation populaire a pour objectif global de contribuer à l'avènement d'une société plus juste et solidaire

>> l'accès à l'art et à la culture, y compris la culture scientifique et technique, est un droit fondamental qui contribue à la formation du citoyen et constitue donc un garant pour la démocratie

>> la culture ne se réduit pas à sa dimension artistique mais englobe tout ce qui permet aux individus d'appréhender le monde et les rapports sociaux, d'y agir individuellement et collectivement et de se situer par rapport à une mémoire commune.

Renseignements :

DDAT, J.P. Reismann, tél : 01.40.15.78.60



DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DU DISQUE

Alors que l'avenir du disque est confronté au défi majeur que constitue la distribution musicale par les réseaux numériques, Catherine Trautmann a réuni, le 29 juin dernier, les états-généraux du disque. Rassemblant des représentants de l'ensemble de la filière du disque, artistes, interprètes, auteurs, producteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs, ces états-généraux ont donné l'occasion à chacun de faire valoir et de confronter ses points de vue. Numérisation de la copie privée, quotas de chanson française, bien sûr, mais d'autres sujets comme la distribution du disque, la musique et l'audiovisuel étaient à l'ordre du jour.

CATHERINE TRAUTMANN A RÉUNI LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DU DISQUE

Le 29 janvier dernier, à la Grande Halle de la Villette, les états généraux du disque ont rassemblé l'ensemble de la filière discographique pour un vaste débat sur l'avenir de l'industrie du disque. Dans son intervention introductive, Catherine Trautmann a relevé les principaux problèmes que rencontrait aujourd'hui la filière musicale et soumis à la discussion un ensemble de propositions permettant d'y répondre de façon efficace. Voici les principaux moments de son intervention.

Les préoccupations des producteurs de disques devant les mutations technologiques, l'extension des réseaux numériques, les conséquences d'ordre juridique et économique que vont entraîner ces nouveaux modes d'accès aux oeuvres musicales - m'ont fortement incitée à prendre l'initiative de réunir ces états généraux du disque. J'ai voulu qu'ils soient l'occasion d'une confrontation des points de vue de tous les professionnels de la filière discographique : producteurs, auteurs, artistes-interprètes, détaillants.

LE NUMÉRIQUE

Si l'on peut avec certitude mesurer les avantages des nouvelles technologies de l'information dont pourra bénéficier l'industrie du disque, les effets négatifs de celles-ci sont déjà perceptibles. Au premier rang, figurent la diffusion pirate sur l'Internet et le développement de la contrefaçon par le biais de la copie privée numérique. L'explosion de la vente des CD enregistrables, les techniques de compression et de stockage des données doivent être de ce point de vue observées avec beaucoup d'attention.

Le gouvernement n'a pas encore pris de décision à ce sujet, mais je puis indiquer que ma préférence va, dans l'immédiat, à la rémunération pour copie privée sur les supports vierges numériques. Cette solution n'implique pas de modification législative, le code de la propriété intellectuelle prévoyant que les types de support, les taux de rémunération et les modalités de versement sont déterminés par une commission composée de professionnels que je réunirai dès que cette décision sera prise. Par ailleurs, je m'interroge sur l'opportunité de créer une redevance sur les graveurs et les enregistreurs. Cette extension relèverait d'une disposition législative. Elle permettrait d'abonder un fonds de soutien bénéficiant aux différentes composantes de la filière.

Un projet de directive européenne en discussion, ne se prononce pas explicitement sur le régime des « services quasi à la demande » (dans lesquels le consommateur n'a pas la possibilité de choisir les oeuvres qu'il écoute). En conséquence, le droit d'autoriser pour la diffusion numérique, selon des modalités à déterminer avec les producteurs, les auteurs et les artistes me semble une piste qui doit être étudiée.

L'ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION

Les disquaires indépendants ont quasiment disparu. Ils étaient

2000 en 1979, 150 à 200 en 1997. Ces chiffres indiquent l'ampleur de la concentration de la distribution pour l'essentiel assurée par quelques grandes enseignes.

Quelles sont les mesures à prendre pour assurer le pluralisme ? Nous devons réfléchir aux moyens de favoriser les initiatives grâce à des mécanismes financiers qui existent déjà dans certains secteurs, par exemple, celui de la librairie. Nous devons, par ailleurs, nous attacher à une meilleure application du droit de la concurrence et, au besoin, faire évoluer celui-ci.

Le dossier de la baisse de la TVA sur le disque

Je saisisrai pour ce faire l'opportunité offerte par la prochaine discussion au sein de la communauté européenne, sur les mesures d'harmonisation fiscale qu'elle se doit de prendre.

Le prix unique du disque

Une occasion a sans doute été manquée au début des années 80 et le contexte est aujourd'hui moins favorable. Une des difficultés est que contrairement au secteur du livre, une telle mesure ne recueille pas le consensus des professionnels au sein de la filière musicale.

Les coefficients de marge minimale sur les nouvelles productions

L'expertise est en cours entre mes services et ceux du ministre des finances sur les retombées d'une telle mesure. Si celle-ci s'avère concluante, et dès lors que j'aurai reçu le soutien de la profession, je la défendrai au sein du Gouvernement, pour mieux soutenir la diversité des talents et ceux qui en sont les artisans, du producteur au disquaire.

Pour améliorer la distribution de la diversité musicale, la redevance pour les graveurs, que j'évoquais précédemment, devrait concourir au développement des mécanismes de soutien aux disquaires indépendants, à la commercialisation sur le Net, à l'exportation de la production française.

LE DISQUE ET L'AUDIOVISUEL

Incontestablement, il nous faut travailler à une meilleure exposition de la musique à la télévision. Le groupe de travail que j'ai installé sur le thème de l'audiovisuel et du spectacle vivant et qui concerne l'ensemble du secteur télévisé devrait me rendre ses conclusions avant la fin de l'année.

Pour soutenir les programmes musicaux à la télévision, la Commission nationale des musiques actuelles m'a proposé une évolution de la répartition du compte de soutien aux industries de programme, en faveur des émissions musicales. Loin de rejeter cette proposition, je demanderai au nouveau directeur général du centre national de la cinématographie d'affiner cette proposition, d'en apprécier les conséquences sur l'ensemble de la production de programmes audiovisuels et de me faire une proposition qui aille en ce sens.

>> Réunion d'un groupe de travail (DMDTS/DAG/représentants du secteur) sur la question des droits et du numérique, pour recueillir les propositions des professionnels à la suite de la mission de Raphaël Haddas-Lebel

>> Réunion de la commission

prévue à l'article 311-5 du code de la propriété intellectuelle pour fixer une rémunération pour copie privée sur les supports vierges numériques

>> Septembre : réunion, avec les parties concernées sur les quotas

>> Octobre : rendu des

conclusions du groupe de travail audiovisuel et spectacle vivant animé par Dominique Wallon

>> Poursuite du travail sur la mise en place d'un observatoire de la musique et sur la transformation du Fonds de soutien au variétés

14 PROPOSITIONS D'ACTION DE CATHERINE TRAUTMANN EN FAVEUR DE LA FILIÈRE DISCOGRAPHIQUE

1 - Réunion de la commission prévue à l'article 311-5 du code de la propriété intellectuelle pour fixer une rémunération pour copie privée sur les supports vierges numériques

2 - Fixation du régime des droits pour copie privée et diffusion des services en ligne

3 - Taxe sur les graveurs et enregistreurs qui pourrait abonder un fonds en faveur de l'aide aux disquaires indépendants, à la commercialisation sur le net et à l'exportation

4 - Coefficients de marge minimale sur les nouvelles productions

5 - Amélioration des procédures anti-concurrentielles dans la distribution du disque

6 - Relance du débat sur la baisse de la TVA sur le disque dans le cadre des propositions d'harmonisation fiscale à l'échelon communautaire

7 - Relance du dialogue interprofessionnel sur les conditions de distribution et les rapports entre distributeurs et détaillants

8 - Amélioration des mécanismes de soutien financier aux disquaires

9 - Réforme de la loi de 1994 sur les quotas de chanson francophones à la radio

10 - Elargissement des pouvoirs de régulation du CSA

11 - Evolution du compte de soutien à l'industrie de programme en faveur des émissions musicales

12 - Régulation de la concentration verticale - rôle des chaînes de télévision dans la production discographique

13 - Médiation dans le conflit opposant les producteurs aux artistes-musiciens dans le cadre des Victoires de la musique

14 - Poursuite de la concertation dans le différend opposant les producteurs aux artistes-interprètes sur l'utilisation secondaire des phonogrammes.

LE DÉBAT SUR LES QUOTAS DE DIFFUSION DE CHANSONS FRANÇAISES

La modification éventuelle du quota de 40% réservé aux chansons françaises dans la programmation des radios continue de susciter de vifs débats entre les professionnels. Si la plupart des radios souhaitent une modulation de ce quota, la plupart des éditeurs et des artistes y sont opposés. La ministre de la culture et de la communication a donc demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel d'établir un bilan d'application de la loi du 1^{er} février 1994 instituant des quotas de diffusion de chansons francophones à la radio. Dans le rapport remis en janvier 1999, le CSA a fait des propositions de modification de la loi. Celles-ci ont été soumises à discussion lors d'une première table ronde, réunie sous l'égide du ministère, le 11 mai 1999. Les propositions du CSA ont reçu l'aval des radios réunies au sein du bureau de liaison, mais ont fait l'objet d'importantes réserves de la part de certains représentants des auteurs, compositeurs ou interprètes et de l'édition phonographique.

A la suite de cette première rencontre, la ministre a envisagé d'autres hypothèses, dont elle a annoncé la teneur lors des Etats généraux du disque du 29 juin 1999 ; ces propositions devaient être discutées et soumises à concertation lors d'une deuxième table ronde, qui s'est tenue le 7 juillet. Les propositions de la ministre consistaient à confirmer le rôle central du quota de 40% de chansons françaises, qui devait demeurer le pivot du système, et à ouvrir la possibilité pour les radios d'opter pour deux quotas différents. Dans ce schéma, les

radios qui diffusent une forte proportion de chansons françaises, mais un nombre plus modéré de nouveaux talents ou de nouvelles productions, devaient voir leur spécificité reconnue. S'agissant des radios de format jeune, le dispositif envisagé visait à renforcer la diversité musicale à l'antenne et à exposer de façon plus vigoureuse les nouveaux talents. La ministre était ainsi prête à envisager une modulation des quotas, conformément au souhait exprimé par le CSA, afin de répondre aux difficultés de programmation rencontrées par les radios dans un contexte de diversité des formats musicaux.

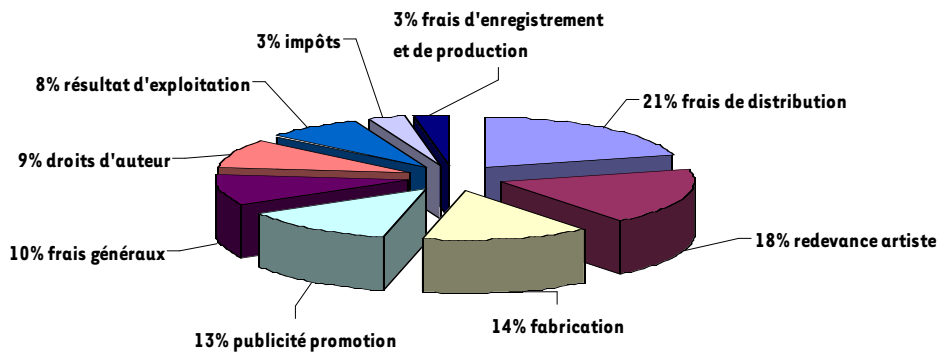
Alors qu'une possibilité de débat était ouverte, les radios représentées au sein du Bureau de Liaison, qui étaient les principaux demandeurs d'une modification de la loi, n'ont pas souhaité participer aux discussions qui devaient permettre de faire évoluer, le cas échéant, les dispositions proposées par la ministre.

La ministre entend cependant poursuivre les contacts en cours pour rechercher, en liaison avec les parties concernées, une solution de consensus et arrêtera en toute hypothèse une décision pour la rentrée de septembre.

QUELQUES CHIFFRES POUR MIEUX COMPRENDRE L'INDUSTRIE DU DISQUE (source snep)

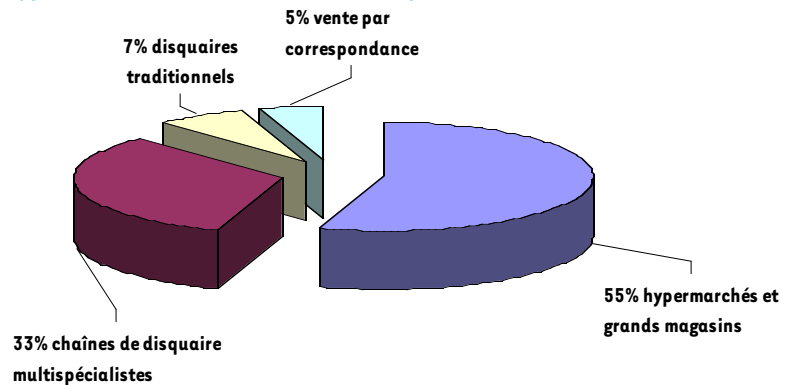
COMPOSITION MOYENNE DU PRIX DU DISQUE (HORS TVA)

Les coûts de fabrication et de distribution l'emportent largement sur les coûts artistiques



RÉPARTITION DES VENTES PAR CIRCUITS DE DISTRIBUTION

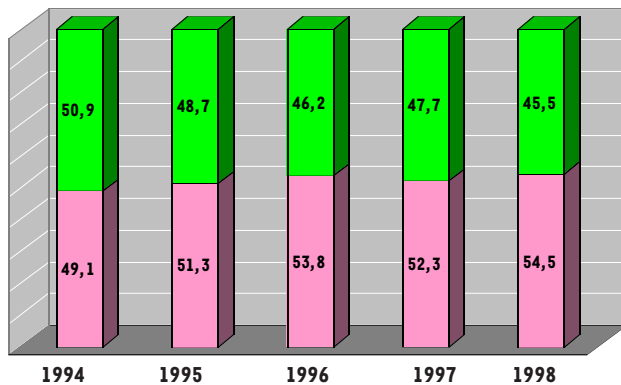
La quasi disparition des disquaires indépendants... et le rôle déterminant des hypermarchés dans la distribution du disque



RÉPARTITION DES VENTES VARIÉTÉS FRANÇAISES/ VARIÉTÉS INTERNATIONALES EN %

La loi sur les quotas des chansons françaises diffusées à la radio s'est également traduite par une reprise des ventes des variétés françaises

En vert : variétés internationales ; en rose : variétés françaises



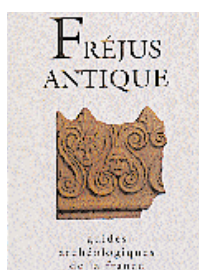
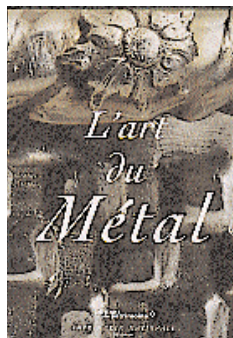
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION (comparatif 1994/98)

L'investissement en faveur de la chanson francophone et plus particulièrement pour la production de jeunes artistes a très fortement progressé

	1994	1998	progression en %
Investissement production et promotion des artistes francophones	96	418,9	336%
dont investissement production et promotion des nouveaux talents	31	188	506%
Investissement promotion artistes internationaux	65,3	212	224%
Investissements compilations	57	175,6	208%
Total	218	806	270%

LES ÉDITIONS DU PATRIMOINE

L'affirmation d'un nouvel acteur de l'édition



Pôle éditorial de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, les *Editions du patrimoine* publient environ 50 titres par an. Largement ouvert à la mise en valeur du patrimoine architectural et mobilier des régions françaises, le champ de compétence des *Editions du patrimoine* s'étend aux disciplines scientifiques qui participent à son étude : archéologie, histoire de l'art, ethnologie.



Une mission de service public

Les *Editions du patrimoine* ont une mission de service public : diffuser la connaissance du patrimoine vers un public plus nombreux qu'il s'agisse d'un lectorat spécialisé ou d'amateurs, simples visiteurs ou touristes curieux, conformément à la politique d'élargissement des publics voulue par la ministre.

Le catalogue

Il s'articule autour de 6 rubriques : histoire et patrimoine des régions ; urbanisme, architecture et mobilier ; réflexion et méthodologie ; photographie ; publications pour la jeunesse et multimédia.

Avec plus de 500 titres vivants, les *Editions du patrimoine* se présentent comme un éditeur généraliste. Il offre au public un large éventail de publications, allant des ouvrages à vocation touristique, à destination du grand public, jusqu'aux publications scientifiques pour les chercheurs du monde entier. Par ailleurs, il apporte son soutien en coédition à des par-

tenaires privés dans l'édition papier ou multimédia.

Le catalogue comprend un certain nombre de collections. Pour n'en citer que quelques-unes : les *Cahiers du patrimoine* qui accueillent le résultat et les recherches sur une aire géographique, un quartier, une ville, un monument ; les *Images du patrimoine* qui visent à donner une meilleure connaissance du patrimoine civil ou religieux, public ou privé ; les *Itinéraires du patrimoine* conçus pour le tourisme culturel ; les *Indicateurs du patrimoine* qui propose un tableau complet du patrimoine français par canton, pays, département ou par période...

Les *Editions du patrimoine* assurent également la publication de deux revues scientifiques : *Terrain* (ethnologie) et *Les cahiers de la recherche architecturale*.

TOULOUSE**Avis d'appel à la concurrence**

La Ville de Toulouse souhaite commémorer en l'an 2000 le centenaire de la naissance de Saint-Exupéry en mettant en place une statue dans le jardin royal. Une consultation par marché négocié est lancée auprès d'artistes qui devront concevoir et réaliser une œuvre originale s'inscrivant dans le site du jardin royal. L'imagination de l'artiste est laissée libre de même que le choix du matériau.

Dans une première phase, un appel à candidatures est lancé à l'issue duquel quatre candidats au maximum seront retenus.

Date limite de réception des candidatures : **10 sept. 1999 à 11h**

Renseignements :

M. Archidec, 05.61.22.26.21 ou

Mme Aubin, 05.61.22.26.38.

Envoi des candidatures à :

Ville de Toulouse

direction des marchés publics

Hôtel de ville, place du capitole

3e ét., porte 311, 31040 Toulouse cedex

PARUTION**« Musée, nation.****Après les colonies »**

C'est le titre du prochain numéro de la revue *Ethnologie française* qui, à partir de contributions de spécialistes, étudie la forme et le rôle des musées ethnologiques dans les pays anciennement colonisés.

Dans les jeunes Etats issus de la décolonisation, l'émergence d'un sentiment national se heurte souvent à des affirmations ethniques multiples. Les musées sont à la fois des points d'ancrage d'une affirmation identitaire et des instruments de légitimation politique contribuant

à construire, à valider ou à réfuter les représentations mobilisées par différents groupes en quête d'une histoire et d'un territoire. Ethnologie française.

« Musée, nation. Après les colonies »

135 francs.

Renseignements : Musée national

des arts et traditions populaires

6 avenue du Mahatma-Gandhi

75116 Paris.

Téléphone : 01.44.17.60.84

Télécopie : 01.44.17.60.60.

Mél : ref@culture.fr

EXPOSITION**Les Fauves et la critique**

**Jusqu'au 26 septembre 1999
au musée de Lodève**

Cette exposition réunit près de 70 œuvres des plus grands peintres du fauvisme provenant de collections publiques du monde entier, dont certaines n'ont encore jamais été présentées au public. Son propos est d'éclairer, à travers les réactions de la critique, les prémisses et l'explosion d'un mouvement qui a occupé une place prépondérante dans la naissance de l'art moderne. Au travers des commentaires présentés au regard de chaque œuvre, on peut mesurer, par la polémique qu'il a suscitée, la révolution radicale qu'a apporté le fauvisme à la peinture du début du siècle.

Téléphone : 04.67.88.86.10.

Télécopie : 04.67.44.48.33

TOSCA : UN RÉSEAU D'OPÉRAS

Après les incendies des opéras de Liceo de Barcelone (1992) et de la Fenice de Venise (1995), un réseau d'opéras s'est constitué : TOSCA (pour trans opera security and care association).

L'opéra de Nantes-théâtre Graslin est le représentant français au sein de ce réseau, qui s'est fixé pour but de développer les échanges entre opéras : échanges d'informations, analyse de normes de sécurité, travail sur le maintien de pratiques professionnelles spécifiques, montage de coproductions...

TOSCA a mis en place un site internet : www.tosca.org qui est un véritable outil pour des échanges futurs entre opéras d'Europe. Proposant des informations professionnelles en cinq langues (anglais, français, espagnol, italien et allemand), il permet également au public de découvrir les coulisses et les métiers de l'opéra. TOSCA s'inscrit dans le cadre d'un programme européen de la coopération interrégionale et de l'innovation économique régionale (FEDER).

Renseignements :

Théâtre Graslin à Nantes

Téléphone : 02.40.41.91.24



Vlaminck, *Nature morte au compotier*, 1906. Coll. particulière. Dépôt permanent au musée de Chartres

EXPOSITION**L'Etat et l'art (1800-1914) :****l'enrichissement des bâtiments civils et militaires en Limousin**

**Jusqu'au 24 septembre 1999
à Limoges**

Cette exposition regroupe 60 œuvres majeures dont la plupart n'ont jamais été présentées. Elle permet de montrer au public un patrimoine conservé dans les réserves des musées ou les parties privées des bâtiments administratifs. Le catalogue publié à cette occasion recense plus de 1000 objets appartenant à l'Etat, déposés en Limousin entre 1800 et 1914. Le programme musical qui accompagne l'exposition est le reflet de cette époque : mélodies de Chausson, Debussy...

Exposition organisée par la DRAC Limousin.

Renseignements :

DRAC Limousin

6 rue Haute-de-la-Comédie

87036 Limoges cedex.

Téléphone : 05.55.45.66.45.

Télécopie : 05.55.45.66.44.

Site internet : www.limousin-culture.asso.fr

14 JUILLET 2000**Pique-nique géant****sur la méridienne verte**

La Mission 2000 en France, associée à 337 communes, va organiser un pique-nique géant sur plus de 1000 km, de Dunkerque aux Pyrénées, pour le 14 juillet 2000. Il aura lieu le long de la

« méridienne verte », une plantation d'arbres imaginée par Paul Chemetov, qui traversera 337 communes situées dans 20 départements et 8 régions.

Renseignements :

Mission pour la célébration de l'an 2000

Téléphone : 01.55.04.20.00.

Site internet :

<http://www.celebration2000.gouv.fr>

EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE**La commission générale de terminologie propose des termes relatifs à l'internet**

Le programme d'action gouvernementale *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information* a confié à la commission générale de terminologie le soin d'élaborer des recommandations terminologiques concernant le vocabulaire propre aux techniques informatiques.

Celle-ci a publié au *Journal Officiel*, le 16 mars, une première liste de termes et définitions relatifs aux notions de base de l'internet. La délégation générale à la langue française (DGLF), en partenariat avec le service d'information du gouvernement et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, édite cette liste sous forme d'un fascicule. Elle est également accessible sur l'internet, à partir du site de la DGLF : <http://dgf.culture.fr>

EXPOSITION**Le livre s'habille : sept siècles de haute reliure****Jusqu'au 24 octobre 1999 à Nîmes**

La grande exposition d'été de Carré d'art bibliothèque met en avant les qualités artistiques de la reliure. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, mais souhaite montrer aux visiteurs qu'au-delà de son caractère pratique, la reliure est une forme d'art.

Renseignements :

Carré d'art bibliothèque

place de la Maison-carrée

30033 Nîmes cedex 9

Téléphone : 04.66.76.35.03

Télécopie : 04.66.76.35.10



XX^e siècle BMC Montpellier
© Nicolas Douez

CONCERTS**Virtuose de Corée****Samedi 11 septembre 1999****à la cité de la musique**

Deux concerts proposent de mettre en regard la virtuosité des musiciens classiques formés à l'école occidentale, comme Myung-Whum Chung, et celle de grands maîtres de la musique traditionnelle coréenne, l'une des moins connue du monde asiatique.

Cité de la musique

221 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris

Réservations : 01.44.84.44.84

NOMINATIONS**YOLANDE PADILLA**

a été nommée directrice générale de la maison de la culture en préfiguration à Grenoble. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} septembre et devra assurer la refondation culturelle et artistique du Cargo qui rouvrira en 2001. Jusqu'alors, Yolande Padilla était attachée culturelle, chargée des échanges artistiques auprès de l'ambassade de France en Espagne. De 1992 à 1996, elle avait occupé les mêmes fonctions en République fédérale d'Allemagne.

GERMAIN VIATTE

va être nommé à la tête du musée national des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO) en remplacement de Jean-Hubert Martin. Il partage avec Maurice Godelier, la direction de la programmation du futur musée du quai Branly, et devra assurer une collaboration étroite entre l'équipe de préfiguration de cet établissement et celle du MAAO.

Il sera assisté par **ETIENNE FÉAU**, responsable de la section Afrique du MAAO.

JEAN-HUBERT MARTIN

prendra la tête, à compter du 1^{er} novembre, de la fondation d'art Ehrenhof qui regroupe le Kunstmuseum et la Kunsthalle de Düsseldorf.

EXPOSITION**Couleurs du Nord.****Peintures flamandes et hollandaises des musées d'Amiens****Jusqu'au 17 octobre 1999**

Second acte, après *Couleurs d'Italie*, d'une programmation destinée à faire découvrir les collections de peintures étrangères des musées d'Amiens, l'exposition *Couleurs du Nord* est consacrée aux tableaux des écoles flamandes et hollandaises. Les principaux maîtres du XVII^e siècle y sont représentés : les flamands Jordaens, Van Dyck, Teniers, Van Goyen, Ruysdaël, Snyders... et les hollandais Hals, Kalf, de Gelder, Van Ostade et Brouwer.

Musée de Picardie

48, rue de la République

80000 Amiens

Culture 2000

LES MINISTRES EUROPÉENS DE LA CULTURE ADOPTENT UNE POSITION COMMUNE SUR LE PROGRAMME CADRE

Une politique cohérente sur les trois prochaines présidences

Au lendemain du conseil de Luxembourg, Catherine Trautmann et ses collègues, les ministres de la culture finlandais et portugais, se sont réunis afin de déterminer un programme de travail cohérent sur le long terme permettant une relance de la politique communautaire culturelle. En effet, la Finlande, le Portugal et la France vont prendre successivement la présidence de l'Union au cours des 18 prochains mois.

Le programme des trois prochaines présidences va ainsi comporter des initiatives destinées à préserver la diversité culturelle et la capacité des Etats à intervenir dans le domaine culturel, à soutenir les industries culturelles et l'emploi culturel, à encourager la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes artistes, à s'adapter à la société de l'information en préservant les droits des auteurs et en luttant contre la piraterie, à mieux prendre en compte les objectifs culturels dans l'ensemble des politiques de l'Union (fonds structurels, recherche, relations extérieures, notamment avec l'Europe centrale et orientale et avec les pays méditerranéens), et à améliorer les processus de décision communautaire dans le domaine culturel.

La concertation va se poursuivre pour qu'une politique culturelle européenne forte et cohérente puisse se mettre en place, répondant aux aspirations des citoyens et à la nécessité de placer la culture au cœur du processus de la construction européenne.

Culture 2000

Culture 2000 est le nouveau programme qui doit financer les actions culturelles européennes communes. Il remplace les précédentes formules Kaléidoscope, Ariane et Raphaël. A Luxembourg, le 28 juin, les quinze ministres de la culture de l'Union se sont accordés pour allouer à ce programme un budget de 167 millions d'euros sur 5 ans (période 2000-2004). Conformément à la procédure de codécision, le parlement européen doit maintenant voter ce projet en seconde lecture.

Lors de ce conseil, les ministres ont par ailleurs adopté une résolution soulignant l'importance d'une meilleure compréhension mutuelle des expériences historiques des peuples européens. Ils ont débattu de la situation au Kosovo, et incité la Commission à prévoir un volet culturel dans l'aide d'urgence qui va être mise en place dans la région.

Un appel à Romano Prodi

A la suite d'une réunion qui s'était tenue quelques jours plus tôt à Rome, à l'initiative de Catherine Trautmann et de ses collègues italien et allemand, les ministres de la culture ont adressé un appel au nouveau président de la Commission Romano Prodi pour que l'importance de la culture en Europe soit mieux prise en compte, notamment comme moyen de développement de la citoyenneté européenne.

Musée de Biot

CHARLOTTE PERRIAND, FERNAND LÉGER : UNE CONNIVENCE

Créatrice d'objets et d'aménagements intérieurs, Charlotte Perriand a été l'amie de Le Corbusier et a participé, à ses côtés, à la création de nouvelles façons d'habiter adaptées aux caractéristiques de la vie moderne.

Dans l'exposition qu'elle a elle-même conçue pour le musée Fernand Léger, elle rend hommage à un autre de ses amis, Fernand Léger, avec qui elle aima tant travailler, depuis sa rencontre avec lui, en 1930, jusqu'à sa mort en 1955.

Six aménagements mettent en regard de célèbres pièces de mobilier conçues par Charlotte Perriand et des œuvres de Fernand Léger : peintures, dessins, tapisseries et céramiques. Le chemin sinueux de galets qui les relie est ponctué de textes et de photographies qui sont comme autant de petites fenêtres ouvertes sur vingt-cinq années d'amitié...



Le Corbusier, Pierre Jeanneret, Charlotte Perriand, La maison du jeune homme.
Exposition internationale de Bruxelles, 1935. Photographie Vandenberghe
© Archives Charlotte Perriand, 1999

Jusqu'au 27 septembre 1999

Charlotte Perriand, Fernand Léger :
une connivence.

Musée national Fernand Léger
Chemin du Val de Pome
06410 Biot
Téléphone : 04.92.91.50.30

ENTRETIEN AVEC BRIGITTE HEDEL SAMSON

Conservateur du musée national Fernand Léger
et commissaire de l'exposition

Lettre d'information : Comment Charlotte Perriand et Fernand Léger se sont-ils rencontrés ?

Brigitte Hedel Samson : Une exposition consacrée au Bauhaus a été présentée à Paris en 1930. Charlotte Perriand et Fernand Léger se sont rencontrés au dîner qui avait été organisé, à l'occasion du vernissage, à l'ambassade d'Allemagne. Charlotte Perriand, dès cette première rencontre, a été frappée par la curiosité, l'esprit d'invention et la joie de vivre de Léger. Une amitié était née.

LI : Ont-ils beaucoup travaillé ensemble ?

BHS : Ils ont en effet travaillé ensemble à plusieurs reprises entre 1930 et 1955, présentant notamment, à Bruxelles, en 1935, *La Maison du jeune homme*, puis, deux ans plus tard, à Paris, un immense collage, conçu pour le hall d'entrée de l'un des pavillons de l'Exposition universelle : celui du ministère de l'agriculture.

LI : La guerre ne les a-t-elle pas séparés ?

BHS : La guerre les a en effet séparés : Charlotte Perriand est partie au Japon et Fernand Léger aux Etats-Unis. Mais ils se sont ensuite retrouvés et ont effectué d'autres travaux communs comme l'aménagement, en 1955, de l'entrée du pavillon français de la Triennale de Milan.

La grande toile décorative que Fernand Léger a créé à cette occasion appartient au musée, mais elle est de si grandes dimensions (6,50 x 17 m) qu'il nous est impossible de la présenter actuellement.

LI : Que nous montre exactement l'exposition ?

BHS : Charlotte Perriand a choisi elle-même les photographies, les textes, et les œuvres de Léger qui accompagnent ses créations... dont certaines, comme le prototype du fauteuil confort ou la mythique chaise longue, sont devenues de grands classiques du design. Tous les travaux présentés ont été effectués entre le moment où Charlotte Perriand a rencontré Fernand Léger et celui où son ami est mort. Il s'agit donc bien d'une exposition qui illustre une amitié, une connivence de vingt-cinq ans.

LI : L'exposition évoque une amitié. Mais n'est-ce pas aussi toute une époque qu'elle fait revivre ?

BHS : L'enthousiasme avec lequel Charlotte Perriand, Fernand Léger et bien d'autres appréhendaient la vie moderne s'est sans doute aujourd'hui quelque peu estompé. L'exposition, en ce sens, constitue donc en effet un témoignage. Elle fait revivre une période où de jeunes artistes, architectes et designers cherchaient ensemble - passionnément - à mettre la modernité au service d'un nouvel art de vivre.

EXPOSITION**Femmes de l'Ancien Testament****Jusqu'au 4 octobre 1999****Musée national Message Biblique
Marc Chagall**

Les quelque quatre-vingt peintures et dessins présentés témoignent de la place qu'ont occupé dans la peinture les figures féminines de l'Ancien Testament au cours des siècles.

Les œuvres rassemblées, de Rubens, Rembrandt, Poussin, Boucher, Ingres, Moreau, Cézanne... proviennent du musée du Louvre, du musée d'Orsay et du musée Gustave Moreau, à Paris, mais aussi des musées de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Rouen et Toulouse.

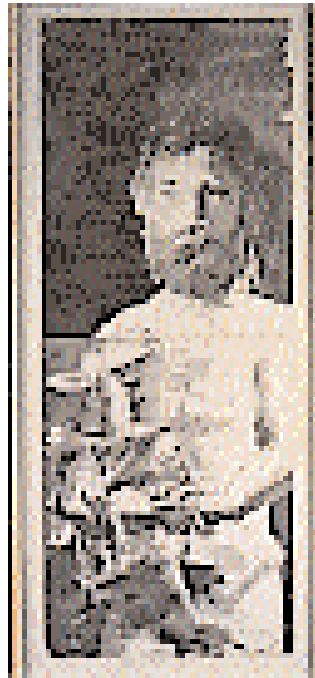
Femmes de l'Ancien Testament
Musée national Message Biblique
Marc Chagall
avenue du docteur Menard
06000 Nice

**FAVORISER LES ARTISTES
D'OUTRE-MER**

La ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer viennent de créer un fonds doté de 6 MF pour promouvoir et faire circuler les œuvres des artistes d'Outre-mer. Il sera financé à parité entre les deux départements ministériels. Plusieurs dossiers ont déjà été acceptés comme un projet de Greg Germain : *Théâtre d'Outre-mer en Avignon*, qui permettra aux festivaliers de voir plusieurs spectacles de danse ou de théâtre guadeloupéen, martiniquais ou néo-calédonien.

EXPOSITION**Picasso, L'Homme au mouton****Jusqu'au 4 octobre 1999****Musée national Picasso
La Guerre et la Paix**

L'exposition présente une partie des dessins préparatoires à la sculpture *L'Homme au mouton* dont Picasso a offert, en 1949,



Etude pour L'homme au mouton.
Plume, encre de chine, lavis sur papier
Paris, musée Picasso

l'un des trois moulages en bronze à la ville de Vallauris.

Ainsi la genèse de l'œuvre présentée, depuis le 6 août 1950, sur la place du marché de la ville se trouve-t-elle retracée.

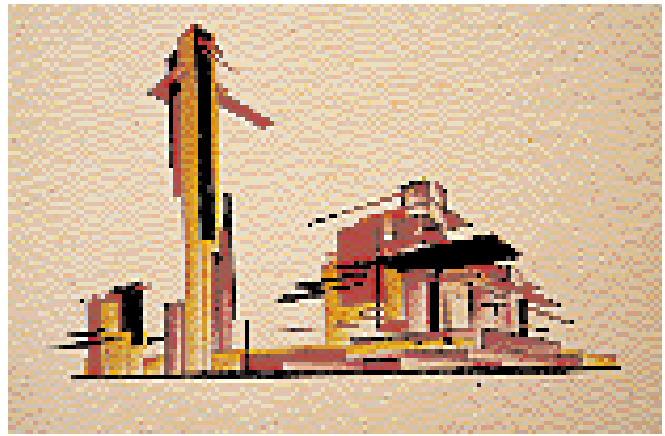
Picasso, L'Homme au mouton
Musée national Picasso
La Guerre et la Paix
Place de la Libération
06220 Vallauris

LES INDEX**Festival des éditions
indépendantes****7 >> 12 septembre 1999 à Rouen**

Consacrés aux arts graphiques et visuels ainsi qu'aux musiques actuelles et leurs labels, *Les index* accueille pour la troisième année consécutive une pléiade d'artistes et d'éditeurs français et européens.

Dans sa version 1999, le festival explore les nouveaux territoires de la bande dessinée et les approches actuelles de l'image et du son en suivant la thématique du traitement de l'information.

Renseignements : Les index association Charivari/La petite fabrique d'images, Bertrand Landais
160 rue Eau de Robec, 76000 Rouen
Téléphone : 02.35.70.24.80
Télécopie : 02.32.08.43.05
Mél : presse.rouen@mcom.fr



CAUE 92 / Exposition Architectures virtuelles. Jakob G. Tchernikhov.
Composition n° 143 : Amateur flying club museum. Fondement de l'architecture contemporain, 1930. Photo Jacques Dufour © Centre Georges Pompidou

**LES LAURÉATS DE L'ACADÉMIE
DE FRANCE À ROME**

Le jury a désigné cette année 18 lauréat :

Les plasticiens Jakob Gautel (pour une durée de 12 mois), Made in Eric (12 mois), Thierry Fontaine (12 mois) et Jeong-a Koo (6 mois)

L'écrivain Claire Legendre (12 mois)

Les historiens de l'art Diane Bodard (12 mois), Alessandro di Profio (6 mois), Anne Rivoallan (12 mois) et Anne Lafont (6 mois)

Les compositeurs Régis Campo (18 mois) et Alexandro Markeas (12 mois)

Les architectes Nicolas Gilsoul (12 mois), Philippe Rahm (6 mois) et Lorenzo Romito (12 mois)

La restauratrice Céline Macquet (12 mois)

Les scénographes Laurent Berger & Bruno Graziani (12 mois)

Le cinéaste Rodolphe Marconi (6 mois)

seront les pensionnaires de la Villa Médicis pour l'année 1999. Ils ont été choisis parmi les 37 jeunes chercheurs et créateurs présélectionnés sur dossier puis auditionnés les 14 et 15 juin.

Le jury, présidé par Jacqueline Risset et composé de Jean-Marc Sauve, Bruno Racine, Henri Loyrette, Gérard Pesson, Florence Paradeis, et Guy Tortosa n'a désigné aucun candidat dans les domaines du design, de la photographie et des arts culinaires.

Compte tenu des sujets qu'ils abordent, le séjour de la plupart des pensionnaires devrait s'inscrire dans une dynamique tonique d'échanges interdisciplinaires.

EXPOSITION**Architectures virtuelles.****De l'invention de la perspective
aux images de synthèse****Jusqu'au 8 novembre 1999 à Sceaux**

L'outil informatique appliqué à l'architecture ouvre-t-il à une révolution conceptuelle, comme l'on fait la perspective à la Renaissance ou l'axonométrie au XX^e siècle ?

Le CAUE des Hauts-de-Seine ouvre la question dans une exposition consacrée à la représentation de l'architecture. Elle donne à voir plus de 200 dessins originaux, photographies et facs-similés. Elle fait un point sur l'usage de l'informatique et du multimédia dans le champ de l'architecture : 36 documents audiovisuels, dont certains en relief, sont présentés sur 15 téléviseurs. Enfin, elle présente des livres consacrés à la représentation architecturale, aux images de synthèse et aux nouvelles architectures.

Renseignements : CAUE 92
9 rue du docteur Berger, 92330 Sceaux.
Téléphone : 01.41.87.04.40.
Télécopie : 01.46.60.55.88.
Mél : caue92@fncaue.asso.fr
Site internet : www.archi.fr/CAUE92 ou
www.caue92.asso.fr

BERNARD CERQUIGLINI

« La France est un bouquet de langues »



Bernard Cerquiglini, directeur de l'INALF

La France a signé le 7 mai dernier, la charte européenne pour les langues régionales (voir *Lettre d'information* n° 49). Nous avons demandé à Bernard Cerquiglini, linguiste qui vient d'être nommé vice-président du conseil supérieur de la langue française, de nous parler de son rapport qui recense 75 langues régionales « d'en France. »

Lettre d'information : Bernard Cerquiglini, comment vous définiriez-vous ?

Bernard Cerquiglini : Je suis un linguiste au service de la République ! Pourquoi linguiste ? Sans doute par amour des langues. Mes grands-parents paternels parlaient italien. Moi, je parle français. Au service de la République, j'ai utilisé mes compétences pour préparer les programmes scolaires de français, lorsque je dirigeais l'enseignement primaire. Puis j'ai été délégué général à la langue française. Aujourd'hui, je dirige l'Institut national de la langue française.

LI : A la demande du Gouvernement, vous venez de réaliser un rapport sur les langues de France...

BC : J'ai accepté ce travail parce que je suis un militant de la cause de la diversité linguistique. Tout en étant très attaché à la langue de la République, il me semble qu'il faut faire comprendre aux Français... qu'ils sont francophones !

Officiellement, la France est unilingue. Selon notre constitution, le français est la langue de la République ; dans les faits, elle

est plurilingue. 75 langues sont parlées en France, 76 avec le français. Dès lors, elle est pleinement dans la francophonie.

Ma contribution à ce rapport avait donc des arrières-pensées : la défense et l'illustration de la langue française comme langue de la francophonie dans sa diversité !

LI : Cette diversité, vous l'avez bien mise en lumière, en proposant donc une liste de 75 langues différentes. Pouvez-vous nous commenter ce travail ?

BC : Je savais qu'il y avait de nombreuses langues régionales et minoritaires dans la République française. Mais je dois avouer que je ne m'attendais pas à trouver un tel chiffre. Vous en connaissez la raison : la France, c'est à la fois la métropole, les DOM et les TOM. C'est aussi, et je peux en témoigner, une immigration constante, ancienne, régulière. Il y a donc des langues fixées depuis longtemps sur notre territoire (arabe dialectal, berbère, etc).

LI : Que renferme cette liste ?

BC : La France est un pays de brassage, de confluence. La langue française a toujours dialogué avec de nombreuses langues. Cela fait réfléchir, et c'est en tout cas une participation culturelle et linguistique remarquable de la France à l'Europe. Les pays ayant signé, puis ratifié la Charte, qui ont reconnu le plus de langues sont l'Allemagne et la Croatie, avec seulement sept langues. A la vingtaine de langues de la métropole, il faut ajouter la cinquantaine de langues issues des

DOM-TOM. Certaines d'entre elles ont des noms pour nous exotiques. Elles sont pourtant parlées par des citoyens français.

Mais la variété de statut de ces langues est, là aussi, impressionnante. Un bon million de personnes parle les différents créoles. Quelques centaines seulement parlent certaines langues amérindiennes de Guyane, ou le bourguignon-morvandiau ! Certaines langues ont une littérature ; la littérature occitane, par exemple, qui a été le phare du lyrisme médiéval. D'autres n'ont pas même d'écriture. Certaines sont enseignées par l'éducation nationale, d'autres sont loin de cela.

LI : Que recouvre exactement cette notion de « langues de France » ?

BC : Cela regroupe deux choses. D'abord, il y a le français, langue de la République, c'est-à-dire langue de la citoyenneté, de l'intégration républicaine. Ceci posé, il y a toutes les autres langues, que l'on a légitimement le droit de parler quand on est citoyen français. La langue française d'ailleurs, je l'ai dit, est la diversité même. « L'unilinguisme » a eu, certes, bien des

avantages : il a construit l'Etat, la République. Mais je crois qu'on peut aujourd'hui s'en dépendre un peu.

LI : Sans risque ?

BC : Sans risque. Cela fait des siècles que l'Etat et la langue se construisent réciproquement. C'est une construction historique admirable. Elle commence, pour moi, en 842, avec le Serment de Strasbourg : la langue constitue l'Etat, l'Etat constitue la langue. L'assise est extrêmement solide. On peut donc bâtir une citoyenneté nouvelle, plurilingue.

LI : L'intérêt pour ces langues régionales ou minoritaires comporte-t-il selon vous plus de signes d'ouverture et de tolérance que de repli identitaire ?

BC : Je considère que les langues régionales appartiennent à la nation et à son patrimoine culturel. Mais on aurait tort de les renfermer sur les régions. Ainsi, quand un poète écrit en occitan, par exemple, il intéresse l'ensemble des Français. L'occitan a été la grande langue littéraire du Moyen-Age, avant le français. On a écrit en occitan en Italie, en Espagne, au Portugal. C'est une langue européenne, l'occitan...